

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL BREST

Du 27 Juin 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

LE PLOMB Nicolas CFDT
GILLES Bertrand CFE-CGC

SUPPLEANTS

MUSCAT Sébastien CFDT
CARRIERE Guillaume CFE-CGC
LE BAIL Isabelle CFE-CGC

Diffusion :

Guillaume TETU
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/DP.cfm

et sur l'extranet (copiez/collez le lien ci-dessous):

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

05/07/2019

REUNION

Ont représenté les salariés à cette réunion :

GILLES Bertrand	CFE-CGC
MADEC Christian	invité CFE-CGC

Excusés :

CARRIERE Guillaume	CFE-CGC
LE PLOMB Nicolas	CFDT
MUSCAT Sébastien	CFDT
LE BAIL Isabelle	CFE-CGC

Absents :

Ont représenté la direction à cette réunion :

Guillaume TETU	Responsable du site de Brest
Emmanuella MANCEAU	Responsable Ressources Humaines

QUESTIONS RECURRENTES DES DELEGUES DU PERSONNEL

1. Eléments Economiques

Région Paris-Ouest à fin avril 2019 :

Les éléments ont été communiqués en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

2. Effectifs

• **Effectifs à fin Mai 2019:** 69 (dont 1 non actif) + 1 stagiaire

68 CC LOU (dont 1 contrat d'alternance) + 1 stagiaire

1 Direction Commerciale

1 Pôle

• **Entrées/sorties**

Mai :

Entrée : 1

Sortie : 0

Prévision Juin/Juillet :

Entrée : 0

Sortie : 2

Effectif par site au 27/06/2019 : 69 dont 1 « non actif »

Agence Douane : 34

Nomy : 29

Naval Group : 5

Groupe CMB ARKEA : 1

3. Collaboration autres sites

Janvier 2019 :

- De TS Brest vers d'autres sites :
 - aucun salarié
- Vers TS Brest :
 - aucun salarié
- Collaboration à distance :
 - 1 Brestois pour RIOTINTO Grenoble sur une TMA BI
 - 1 Brestois pour TDMS Sophia sur une prestation Primavera
 - 1 Brestois pour EDF Vélizy sur une TMA Web/BI
 - 4 Brestois pour TDMS Bordeaux sur 2 prestations BI
 - 2 Brestois pour TGS Vélizy sur une prestation BI
 - 1 Rennais pour TDMS Brest

4. Prestataires

Deux experts fonctionnels Primavera pour quelques jours de formations répartis sur l'année.

Un centre de service Primavera pour quelques développements ponctuels en débordement de notre équipe.

5. Plan de charge

Période	ETP	Nb collab
Mesuré sur mai	6	9
Prévisionnel sur juin	5,5	7
Prévisionnel sur juillet	6,5	8

6. Formation

Les grandes orientations du plan de formation 2019 pour le centre de compétences de Brest sont :

- Formations technologiques : Tests logiciels, Angular JS, Oracle, SQL Server, Virtualisation, Architecture Certifications AWS...
- Formations collectives technologiques
- Gestion de projet
- Développement personnel
- Management : Management d'équipe, Qualité de Vie au Travail...
- Sécurité (Equipier Première Intervention, Sauveteur Secouriste Travail, Habilitation électrique ...)

A ce jour, 44% du plan de formation est engagé.

7. Locaux, Hygiène et sécurité

• CHSCT

• UCC Jabber

Le projet UCC Jabber a pour but de délivrer sur tout THALES les outils collaboratifs de demain.

(chat, partage d'écran, vidéo et son). Son déploiement est en cours sur toutes les entités THALES.

Ainsi, il vient de démarrer chez Thales Services dans une première version bridée (Jabber Basic, avec le « chat » seulement) et sera bientôt disponible dans sa totalité (Jabber Advanced, fin août, ou début septembre) sur les sites TS compatibles.

Le site de Brest Douane ne l'est pas encore. TGS travaille sur le sujet pour remplacer nos équipements réseaux obsolètes et nous permettre d'utiliser enfin UCC Jabber.

- **Bâtiment « la Goélette »**

Test du DATI à reprogrammer.

En attente du compte-rendu de la visite du CHSCT de mars.

- **Locaux site amiral Nomy**

R-A-S.

En attente du compte-rendu de la visite du CHSCT de mars.

- **Exercice Incendie**

Un exercice incendie vient d'être effectué sur Nomy le 26 juin. Aucune défaillance majeure n'a été relevée.

Un exercice incendie vient d'être effectué sur Douane le 27 juin. Il a été détecté que le système d'alarme avait disjoncté. Il a fallu intervenir manuellement pour déclencher l'alarme. Une alerte va être remontée au Syndic.

- **Travaux**

Bâtiment « La goélette »

- **Système de contrôle d'accès/intrusion**

Philippe Couteille (OSC et chargé du suivi du dossier avec la société SECURE, pour tous les sites TS utilisant le même système de contrôle d'accès/intrusion) a relancé la société semaine 15 pour prendre en compte nos remarques. Pas de retour pour le moment.

Le système déclenche à tort des alarmes depuis quelques jours. Le problème a été remonté à l'Officier Central.

Le sujet est toujours en cours de traitement chez l'OSC.

- **Perte/vol**

Rappel : En cas de pertes ou vols d'équipements Thales Services remis à un collaborateur, merci de le déclarer dans les meilleurs délais auprès du Responsable Informatique du site (Bruno LE RU).

Rappel : le prêt d'un équipement à un collaborateur est nominatif. Cet équipement n'appartient pas au collaborateur. Vous devez obligatoirement le restituer au Responsable Informatique du site qui pourra ensuite le réattribuer à un autre collaborateur.

- **Infiltration d'eau suite aux retours des pluies**

La société Brit-Alu est intervenue début mars pour corriger toutes les infiltrations constatées.

Nous demandons aux collaborateurs de nous remonter toutes nouvelles entrées d'eau dans leur bureau.

Le double-vitrage défectueux de la fenêtre du bureau 8 au second étage va faire l'objet d'une réparation dans les semaines à venir.

La société Brit-Alu est passée prendre les dimensions des fenêtres à remplacer. Elles devraient être

changées dans les semaines à venir.

- **Nettoyage de la façade de l'immeuble de la Goélette**

La société SAMCIC a fini les travaux de nettoyage de la façade rue semaine 15.

Le nettoyage de la façade arrière est prévu dans les mois à venir.

Toujours en attente.

- **Problèmes électriques dans les parties communes**

Des problèmes électriques ont été constatés dans les parties communes début mars. Le problème provenait de détecteurs de présence défectueux. Ils ont tous été remplacés.

Ils sont sous surveillance.

- **Rappels en cas de dysfonctionnement**

Nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible (Bruno ou Valérie) dès qu'un dysfonctionnement est constaté (électricité, eau, lumière, ...).

Locaux site Nomy

- **Nouveaux locaux**

Des aménagements et l'installation d'un faux-plafond restent à faire dans l'aile Nord. Aucune date de travaux ne nous a été communiquée par la direction du site pour le moment.

Un problème d'étanchéité à l'air a été remonté par les équipes. Il a été signalé auprès du site de Nomy.

Nous attendons une date d'intervention.

En attente d'une action auprès des équipes de Nomy (une nième relance a été effectuée le 23 avril).

8. Fermeture de sites & RTT

	Total RTT 2019	JRTT pris à l'initiative du salarié	JRTT pris à l'initiative de l'employeur	Pont de l'ascension Vendredi 31 mai 2019	
				RTT employeur	Abs autorisée payée
37,50h*	14	7	6	1	
38h*	11	6	5		1
1670h*	11	6	5		1

210j*	14	7	6	1	
214j*	10	3	6	1	

Les JRTT collectifs « Employeur » seront pré positionnés sur les jours ouvrés suivants :

- Pour l'ensemble des salariés, les mardi 24 décembre, jeudi 26 décembre, vendredi 27 décembre, lundi 30 décembre et mardi 31 décembre 2019 ;
- Pour les salariés ayant 6 JRTT, s'ajoute le lundi 23 décembre 2019,
- Pour les salariés bénéficiant d'un forfait en jours sur l'année ou d'une référence hebdomadaire de 37,50 heures s'ajoute le vendredi 31 mai 2019 (pont de l'Ascension). Ce pré-positionnement pourra être modifié pour imputer notamment les JRTT employeurs prioritairement sur les jours d'inter-contrat / de fermeture clients.

TDMS :

- Période estivale : du lundi 5 août au vendredi 9 août 2019 inclus (semaine 32).
- Période de Noël : du jeudi 26 décembre au mardi 31 décembre 2019 inclus.
- Ponts : vendredi 31 mai 2019.
- La journée de solidarité est fixée le lundi 10 juin 2019.

Naval Group :

- 31 mai 2019
- 10 juin 2019
- 16 août 2019
- du 23 au 31 décembre 2019

Arkéa :

- 24 décembre 2019 après-midi
- 31 décembre 2019 après-midi

9. Divers :

• Portail Jmythales :

RAS

• Communication :

Les détails de l'offre Microsoft sont donnés à l'adresse suivante :

<https://selene.corp.thales/portal/fr/utilisateur/microsoft-office-pour-les-employes-thales-dans-le-cadre-dune-utilisation-a-domicile-offre-microsoft-home-use-program>

10. Gestion des temps

- **Astreinte/dérogation :**

Aucune dérogation / astreinte

11. Affaires

Les informations ont été communiquées en séance.

12. RAO

Les informations ont été communiquées en séance.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

1. Responsable du CCL LOU

Où en est le processus de recrutement du responsable CCL ?

Quand est prévue son embauche ?

Réponse :

Le processus est en cours. La date d'embauche sera définie lorsque le candidat sera sélectionné.

2. Responsable commercial

Où en est le recrutement du commercial ?

Quand est prévue son embauche ? Le départ de l'actuel commercial étant imminent, qui assurera l'intérim ?

Réponse :

Le processus est en cours. La date d'embauche sera définie lorsque le candidat sera sélectionné et l'organisation temporaire éventuelle sera définie en fonction de la date d'arrivée en lien avec le pôle et le CC.

3. Mise à jour carte de visite

Quelle est la procédure à suivre pour une mise à jour de la fonction dans la carte de visite sous eDIR ?

Réponse :

La mise à jour doit s'effectuer à partir de workday en lien avec le manager.

4. Remboursement note de frais

Certains salariés se plaignent et s'agacent du délai de remboursement des notes de frais. Quelle est la raison de ses retards ?

Réponse :

Il y a effectivement un retard dans le traitement des notes de frais. Une intérimaire est en renfort pour améliorer le traitement des NDF et réduire le retard accumulé notamment en mai (en raison des ponts et des congés). Lorsque la note de frais est validée et transmise par papier au service « Note de Frais », le délai moyen est de 15 jours. Le nécessaire est en cours pour retrouver ce délai moyen. Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de transmettre les justificatifs papiers au service « Note de Frais » pour que la demande soit traitée. Les documents peuvent être envoyés à l'assistante qui les transmettra au service concerné.

5. Participation/Intéressement

**Comment sont calculées les primes de participation et d'intéressement ?
Est-ce que l'acquisition de GEMALTO en a impacté les montants ?**

Réponse :

L'accord Groupe sur l'évolution de la croissance et l'emploi précise les modalités de calcul de l'intéressement groupe.

Pour la participation : Un accord de mutualisation de la participation groupe a été signé le 23 décembre 2004. Cet accord est applicable depuis 2005. La participation mutualisée est égale à la somme arithmétique des participations individuelles calculées dans les conditions de droit commun par les sociétés du périmètre de l'accord. Formule de Calcul : **$RSP = \frac{1}{2} (B - 5\%C) \times (S/VA)$**

RSP : réserve spéciale de participation

B : bénéfice net fiscal de chaque société concerné

C : montant des capitaux propres de chaque entreprises

S : masse des salaires versés au cours de l'exercice

VA : valeur ajoutée de chaque société obtenue dans l'exercice

La participation est ensuite répartie sur tous les salariés du périmètre à raison de 50% selon la durée de présence, 50% en fonction des salaires bruts plafonnés.

Pour l'intéressement : Un accord de mutualisation de l'intéressement groupe a été signé le 23 février 2017. Pour les exercices 2017, 2018, 2019 les entités françaises de Thales calculeront leur contribution à l'intéressement global par rapport au niveau d'atteinte de leur objectif de Résultat Opérationnel Courant (ROC). L'intéressement est ensuite reparti sur tous les salariés du périmètre à raison de 50% selon la durée de présence, 50% en fonction des salaires bruts plafonnés.

Pour plus de détails sur les modalités de calcul, L'accord Groupe est disponible sur le site Intranet via le lien suivant :

<https://intranet.peopleonline.corp.thales/docs/1982/documents/ACCORD%20SUR%20L'EVOLUTION%20DE%20L'A%20CROISSANCE%20ET%20DE%20L'EMPLOI.PDF>

Gemalto ne fait pas partie du champ d'application de ces accords.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE CGC

1. Recrutement du responsable de CCL LOU

Le choix concernant le futur chef de CCL est-il arrêté ?

Si oui, quand prendra-t-il ses fonctions ?

Réponse :

Le processus est en cours. La date d'embauche sera définie lorsque le candidat sera sélectionné.

2. Recrutement d'un commercial

Le recrutement du nouveau commercial est-il effectué ?

Si oui, quand prendra-t-il ses fonctions ? Sera-t-il basé à Brest ?

Réponse :

Le processus est en cours. La date d'embauche sera définie lorsque le candidat sera sélectionné et l'organisation temporaire éventuelle sera définie en fonction de la date d'arrivée en lien avec le pôle et le CC.

Oui, le poste sera basé à Brest.

3. Application de la hausse de 3% dans le cadre du forfait 214 jours

Pouvez-vous confirmer que l'application du + 3% dans le cadre du forfait 214 jours se fait après la prise en compte des minima annuels ?

Cette application des minima se faisant avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, le calcul des 3% doit se faire sur le nouveau salaire 2019.

Réponse :

Les minima conventionnels sont les mêmes quelque soit le nombre de jours compris dans le forfait.

Les salariés à 214 jours ayant une rémunération en deçà du minimum conventionnel majoré de 3% peuvent être augmentés dans le cadre de la politique salariale.

Les 3% liés à un passage 214 jours se fait en janvier. Si une augmentation est proposée lors de la politique salariale de mars, elle est appliquée sur le nouveau salaire 214 jours de janvier.

4. Chefs de développement - équipe

Des salariés ont changé récemment de chef de développement ?

Quelles sont les raisons ?

Réponse :

Des changements de chefs de développement ont été effectués pour 2 cas de figures :

- Suite au changement de fonction du CCL brestois, les collaborateurs (hors managers) qui lui sont rattachés seront affectés à un des chefs de développement à compter du 1^{er} juillet prochain.
- Suite à la décision d'un des chefs de développement de ne plus occuper ce rôle, son équipe a été réaffectée.

5. Chefs de développement - bonus

Quel est le bonus chez Thales Services pour les NR8 chefs de développement ?

Lorsque le salarié n'est plus chef de développement, perd-il son bonus ?

Réponse :

Le taux cible de rémunération variable d'un chef de développement est de 8%. Les collaborateurs éligibles à une rémunération variable conservent cette éligibilité.

6. «Congé pour déménagement

Dans l'accord sur les dispositions sociales applicables aux salariés des sociétés du groupe Thales du 23 novembre 2003, il est fait référence à la possibilité de prendre un jour de congé exceptionnel pour déménagement.

Pour cette prise de congé l'outil e-Admin/MesCongés offre la possibilité de choisir le type « déménagement/ acc parent âgé ».

Pour ce type de congé, le commentaire suivant est affiché :

Ce congé nécessite la production d'un justificatif auprès de votre gestionnaire adm-paie. Le défaut de production de justif. dans les 20jrs entrainera la conversion du motif du congé CP ou RTT. déménagement 1j/acc. parent âgée 2j par an

Dans l'accord, il n'est pas précisé la conversion du motif du congé en RTT de la demande, ni le délai de 20 jours.

Pourquoi avons-nous plus de contraintes ? Un salarié brestois en a d'ailleurs fait les frais.

Nous vous demandons de régulariser la situation de ce salarié.

Réponse :

L'accord précise bien qu'un justificatif est nécessaire pour ce type de congés. Pour des raisons de bonne gestion et de suivi, il est normal d'indiquer une date butoir pour la fourniture des justificatifs. Le collaborateur peut bien entendu demander un délai pour le fournir si nécessaire ou bien demander une régularisation à posteriori.

7. Digiposte et départ de l'entreprise

Que se passe-t-il lorsqu'un salarié qui a choisi de recevoir ses bulletins de paie sous forme numérique (coffre-fort Digiposte) quitte le groupe ?

L'accès à ce service est-il toujours maintenu ?

Réponse :

Les anciens salariés conservent le coffre-fort et la possibilité d'accéder aux documents après leur départ de la société.

8. Plan de formation sur Brest

Pouvez-vous confirmer que le site de Brest est en retard sur son plan de formation. Si oui, quelles en sont les raisons ?

Réponse :

A ce jour, 44% du plan de développement des compétences a été engagé. Pour permettre la réalisation du plan de formation, diverses actions régulières sont mises en place :

- Suivi régulier du plan avec les managers et le conseiller formation, avec une attention particulière portée sur la formation interne pour que les actions collectives puissent bien être déployées. Une action majeure du plan de formation est la formation BI « Qlik » qui est en cours de planification sur septembre => 168 heures.
- Point régulier du conseiller formation avec le gestionnaire formation du GIE en charge du suivi des inscriptions pour les demandes individuelles

Par ailleurs, il est important que les collaborateurs qui disposaient d'une action de formation individuelle validée dans le cadre du Plan de développement des compétences valident les dates qui leur sont proposées. Pour la bonne réalisation du plan, il est important de respecter les propositions faites par le service formation : les dates, lieux de formation et organisme sont ceux définis dans le plan de formation et il n'est pas possible de modifier ces éléments, sauf pour la date en cas de contrainte opérationnelle forte validée par le manager.

En cas de problématique, ils peuvent se rapprocher de leur conseiller formation, Sébastien Daire.

9. Fiches de position

Certains salariés n'ont pas reçu leur fiche de position.

Pourquoi ?

Réponse :

Chaque manager devait s'entretenir avec leur collaborateur pour leur faire part de leur fiche de position.

Concernant le document fiche de position, celui-ci est dématérialisé sous e-HR depuis 2018. Quelques cas ont rencontré un problème informatique ; ces fiches sont bloqués informatiquement et non accessibles, mais les collaborateurs concernés ont bien eu un échange avec leur manager. Ils peuvent également avoir accès aux informations salariales sous e-HR, Mon profil, Accès à ma rémunération.

Dates Réunions DP Brest 2019

Dates	Salles
Jeudi 25 Juillet 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 26 Septembre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 24 Octobre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 28 Octobre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 28 Novembre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Mardi 17 Décembre 14h	BRE-TSV-DOUANE